



Compte Rendu du 12^{ème} comité de coopération de Géprij, en partenariat avec Tout Un Monde

**« L'accompagnement de jeunes femmes enceintes et/ou de jeunes parents dans
leurs démarches d'insertion sociale »**

Présent.e.s :

Nom / Prénom	Structure	adresse mail	téléphone
Anzemberg Lucie	Géprij	contact@gepij.asso.fr	07 78 68 48 34
Brindeau Aude	PMI 4e / 12e sage-femme	aude.brindeau@depratement13.fr	04 13 31 57 45
Cubo Marie-Thérèse	Centre maternel / CHRS	coordination-enfance@abrimaternel.fr	04 95 08 08 80
Ezagouri Joëlle	CPEF Joliette	joelle.ezagouri@departement13.fr	04 13 31 69 44
Gardelli Eva	Maison Relais Gambetta	mrgambetta@lacaravelle.asso.fr	04 91 50 32 68
Gelormini Monique	CPEF St Adrien	monique.gelormini@departement13.fr	04 13 31 56 01
Guimard Béatrice	CD 13	Beatrice.guimard@departement13.fr	04 13 31 31 30
Hauc Mathilde	sage femme libérale + casa de naissance	mathilde.hauc@gmail.com	06 75 62 37 47
Lacroix Marie-Léa	Géprij	contact@gepij.asso.fr	06 89 80 66 16
Maillet Isabel	ville de Marseille / Petite Enfance	imaillet@marseille.fr	06 32 87 18 16
Marche Natacha	ANM Formation	natachamarche@yahoo.fr	06 26 57 53 07
Milbach Marie-Alexis	Géprij	contact@gepij.asso.fr	06 11 20 88 34
Monier Marine	Résidence sociale E. Reynaud	marine.monier@apprentis.auteuil.org	04 95 08 04 39
Moschen Marine	Géprij	contact@gepij.asso.fr	06 21 49 84 92
Quémeneur Marianne	MECS Lou Cantou	marianne.quemeneur@ars13.org	06 70 40 65 18
Rodriguez Delphine	Halte des Parents	delphine.reodriguez@apprentis.auteuil.org	04 95 08 04 38
Roncin-Juaneda Camille	CAF 13 Pole Parentalité	camille.roncin-juaneda@cafarseille.cnafmail.fr	04 91 05 54 24
Serradimigni France	CD 13 gynécologue	barberina.serradimigni@departement13.fr	04 13 31 31 31
Tagawa Michel	Fondation de France	michel.tagawa@fondationdefrance.fr	06 34 31 02 85
Tagawa Odile	sage femme libérale + casa de naissance	tagawa.ordile@free.fr	06 74 49 32 19
Tighid Samia	MECS Lou Cantou	samia.tighid@ars13.org	04 91 64 63 62
Tivoli-Mory Isabel	Sol En Si	amalativoli@free.fr	04 91 92 86 66
Verrière Anne-Françoise	Fil Rouge	lefilrouge@ad-med.fr	04 96 11 57 66
Villard Pamela	Tout un Monde	association@toutunmonde.org	06 10 32 06 95
Walter Delphine	association Sara Logisol	d.walter@saralogisol.fr	06 23 92 07 79
Wamytan Lorrie	Géprij	contact@gepij.asso.fr	06 33 72 39 64
Zaremba Aurélie	Tout un Monde	association@toutunmonde.org	06 10 32 06 95

Introduction de la problématique par Gépji :

Gépji propose des accompagnements individuels renforcés à destination des jeunes, majoritairement de 18 à 25 ans, présentant un cumul de problématiques : ressources, mobilisation, administratif, santé, famille, hébergement, justice. Dans le cadre de notre intervention nous sommes amené.e.s à travailler régulièrement auprès de jeunes parents et de femmes enceintes. Bien que l'accompagnement à la parentalité ne rentre pas spécifiquement dans le cadre de nos missions, nous nous apercevons que nous ne pouvons faire l'impasse sur cette situation.

Tout un monde est une association de soutien à la parentalité qui réalise un travail fin de prévention précoce. Les professionnels-les de la petite enfance interviennent dans le suivi pré et postnatal des personnes en situation de grossesse et/ou de parentalité pendant la période sensible de la construction des premiers liens.

Pris.e.s dans des problématiques personnelles diverses, se trouvant dans des situations précaires qui se pensent la plupart du temps au jour le jour, il est bien souvent difficile pour ces jeunes parents de se projeter. Ainsi, ils et elles peinent parfois à se donner le cadre rassurant nécessaire à la fonction parentale.

- Comment alors accompagner ces jeunes dans l'accueil de leur enfant ?
- Comment concilier l'intérêt de l'enfant et celui des parents ?
- Comment créer un cadre bienveillant où chaque acteur a sa place dans l'intérêt des familles ?

Présentation d'une situation de co-accompagnement par Gépji et Tout un Monde :

Un jeune homme est orienté à Gépji en début d'année 2018, par le SPIP. Il est alors sorti d'incarcération depuis peu. Il est à la rue, dort sous tente. Il n'a aucune ressource hormis le fruit de la manche. Par ailleurs, il est en rupture de soins en psychiatrie.

Nous apprenons rapidement qu'il a une compagne, et que cette dernière est enceinte. Elle aura 18 ans fin janvier. Il semble que cet enfant soit attendu, malgré la situation d'errance et d'ultra-précarité.

Tous deux ont un parcours de vie accidenté, avec pour toile de fond les familles d'accueil et les foyers de l'Aide sociale à l'Enfance.

Nous menons, avec l'un.e et l'autre, en premier lieu tout ce qui a trait à l'ouverture des droits : compte en banque, CAF (RSA couple), CMU-C.

En parallèle, le lien est fait avec des professionnelles de l'Equipe Mobile de Liaison Psychiatrie-Précarité d'Edouard Toulouse (psychologue et psychiatre) qui viennent à Gépji pour proposer des consultations avec le jeune homme.

Comme ils refusent catégoriquement d'être séparés, nous nous confrontons au manque de place d'hébergement. Mais la nécessité d'un lieu pour accueillir l'enfant à naître se fait de plus en plus sentir au fil des semaines qui passent ; l'accouchement est prévu pour début septembre. Nous finissons par trouver un bailleur dans le parc privé qui accepte de leur louer un appartement, mi-juin. La demande d'allocation logement est faite auprès de la CAF ainsi qu'une demande de FSL, en partenariat avec l'Assistante Sociale de la MDS.

Concernant le suivi de grossesse, nous faisons rapidement appel à l'Association Tout Un Monde, afin d'accompagner la jeune femme en premier lieu pour tout ce qui a trait au suivi de grossesse et le couple en général autour de l'accueil de cet enfant à venir, tant du point de vue psychique que matériel. Les rencontres ont eu lieu régulièrement, selon les besoins repérés, lors des accompagnements aux différents rendez-vous médicaux et à domicile. Pour la jeune femme, ces moments ont été l'occasion d'ouvrir des espaces privilégiés de parole, d'écoute et d'échanges tant sur son vécu que sur sa place de jeune femme (jeune majeure) devenant mère. Pour le couple, au-delà de l'organisation matérielle de l'appartement, nous avons évoqué les besoins primaires pendant la grossesse et la place de l'enfant à venir dans leur vie afin de les amener, peu à peu, à se projeter en tant que parents, tout en soutenant les compétences et le positif.

Les questionnements et parfois les limites que nous avons touchés dans l'accompagnement de cette situation enchevêtrée nous ont conduit à des pistes de réflexion et de travail telles que :

- *Comment accompagner ces jeunes dans l'accueil de leur enfant ?*
- *Comment concilier l'intérêt de l'enfant et celui des parents ?*
- *Comment étayer suffisamment leur situation, dans un maillage partenarial solide, afin de leur donner la possibilité d'être parents ?*
- *Comment créer un cadre bienveillant où chaque acteur.trice a sa place dans l'intérêt des familles ?*

Les acteurs autour de la table : qui fait quoi ?

Les Centres de Planification et d'Education Familiale :

Au nombre de 5 à Marseille (Belle de mai, le Nautile, les Flamants, Joliette et Saint Adrien), au sein du service du Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ils travaillent en lien étroit et sont rattachés aux Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) qui sont plus nombreuses pour plus de proximité et proposent un service social.

Ces centres sont pluri professionnels (Conseillères Conjugales et Familiales, Infirmières Diplômées d'Etat, Médecins, sages-femmes - en lien étroit avec les professionnel.le.s de PMI : Puéricultrices et Educatrices Jeunes Enfants) ce qui permet un accueil et un suivi (médical notamment) et un « ancrage » faisant appel à différents domaines de compétences. Toutes les femmes peuvent bénéficier et profiter de l'ensemble de ce « circuit-là », qui, déjà, démêle la situation s'il y a lieu ; elles peuvent y « raccrocher avec la vie sociale » et les femmes ont souvent besoin d'écoute en parallèle du suivi médical. Du fait que les CPEF ne soient pas « connotés » ou « catalogués » ASE/services sociaux pour les femmes concernées, elles ont moins de crainte pour se confier car moins peur qu'on leur « enlève » leur enfant si elles rencontrent des difficultés.

Elles y bénéficient des compétences d'une équipe pluridisciplinaire à l'écoute des personnes pour toutes les questions relatives à la sexualité, la contraception, les IST, l'IVG, les difficultés familiales, conjugales, dans le respect et le non jugement. Les sages-femmes et les medecins effectuent des consultations médicales pour le suivi de grossesse, la contraception, les IST.... Ces actes, les examens biologiques, la délivrance de produits contraceptifs sont effectués sans avance d'argent.

Les CPEF sont en lien et travaillent avec la PASS pour les ouvertures de droit ; les professionnel.le.s orientent en fonction des besoins vers les partenaires adaptés.

Les sages-femmes de PMI effectuent également des visites à domicile mais ne proposent pas d'accompagnement physique pour des rendez-vous médicaux extérieurs (sauf situation très particulière et difficile); elles proposent un accompagnement très proche pendant toute la grossesse et en post partum. La PMI peut prendre les rendez-vous à la maternité, rappelle ces RDV aux personnes et « travaillent », expliquent aux personnes ces rendez-vous en amont (ex : qu'est-ce qu'il va se passer, quel type d'examen, pourquoi, comment etc). La mise en place d'une TISF est souvent proposée dès la grossesse.

La MECS Lou Cantou :

Elle accueille les mineures enceintes à partir de leur 7^{ème} mois de grossesse. Les jeunes femmes sont souvent passées par le foyer MAELIS avant, avec lequel il y a un travail partenarial. On parle de « maternité précoce » et la moyenne de l'âge d'accouchement de ces jeunes femmes est de 15 ans et 8 mois ; un travail partenarial est donc mis en place avec « La Bégude » et avec l'Unité de Soins Précoces Didier HOUZEL du centre hospitalier Edouard Toulouse¹.

Les jeunes femmes sont accueillies et accompagnées jusqu'à leur majorité et souvent elles bénéficient d'un Contrat Jeune Majeur. Le travail sur l'insertion s'avère très complexe avec ces jeunes femmes qui ont souvent arrêté l'école très tôt, qui sont loin de l'emploi, qui viennent d'accoucher. D'autant qu'il demeure très difficile de trouver une place en crèche. Elles sont souvent désireuses de cours d'alphabétisation et de formations de remise à niveau mais la disparition des dispositifs, notamment des ETAPS met souvent à mal cette première étape nécessaire à l'insertion socio-professionnelle. Ce vide laissé contraint à s'appuyer sur le réseau associatif qui ne peut, à lui seul, le combler².

Un accompagnement est effectué autour de « qu'est-ce qu'être mère » ; il s'agit d'un travail plus ou moins long, selon les situations.

Les jeunes femmes sont accueillies au sein d'un foyer intégré. Le foyer est doté d'éducatrice.s de nuit permettant notamment un relais 24/24 pour les jeunes femmes épuisées ou dépassées.

Puis, quand une jeune fille s'avère en capacité d'être autonome et de garantir la sécurité de son bébé, la bascule peut s'effectuer vers un appartement dans le diffus. Des visites à domicile sont

¹ <http://www.ch-edouard-toulouse.fr/spip.php?article159>

² Infos FLE et cours d'alphabétisation :

- **La CAF** finance des groupe de FLE pour jeunes mamans et inversement favorise la constitution de groupes de jeunes mamans pour des bénéficiaires de cours de FLE ; il s'agit du Réseau d'écoute et d'accès à la parentalité. Pour avoir accès aux infos, il faudra au site « Réseau Parents 13 » à la rentrée scolaire afin de localiser ce qui se passe dans votre secteur.

La CAF finance également le dispositif Lire-Ecrire-Grandir qui s'adresse aux enfants ET aux parents et ce même s'ils et elles ne maîtrisent pas la langue. C'est aussi une façon de rencontrer des pairs et d'aller vers des lieux ressources.

- **RESF** donne des cours d'alphabétisation dans différentes écoles maternelles

- **Sol En Si** mène une action, en expérimentation ; cette dernière propose à quelques mamans de bénéficier de cours d'alphabétisation.

effectuées 1 à 2 fois par semaine et une présence régulière sur la structure leur est demandée. S'il y a un conjoint (générateur ou papa choisi) soutenant, il est possible de « faire famille » et d'être très présent.

L'Abri Maternel :

Il dispose de 40 places au sein des Établissements d'Accueil Mère-Enfant. Ils reçoivent des femmes enceintes et des mères avec enfants de moins de 3 ans. Par ailleurs, des mères avec enfants de plus de trois ans peuvent être accueillies, si elles sont enceintes ou si le plus jeune a moins de trois ans. Il s'agit de femmes majeures ou mineures, isolées et en difficulté (notamment victimes de violences conjugales) et qui ont besoin d'un soutien pédagogique, psychologique et matériel. Pas d'éducatrice.s de nuit mais des surveillants.

L'Abri Maternel dispose également de 85 places en CHRS pour les femmes avec enfants de plus de 3 ans (dont 3 appartements « couples »).

Qui oriente ? C'est le SIAO qui oriente vers le CHRS. Pour les établissements d'accueil mère-enfant, c'est souvent les femmes qui appellent directement.

Il n'y a pas de critères de ressources bien qu'il ne faille pas que les femmes sans ressources soient en trop grand nombre car cela crée un déséquilibre.

L'Abri Maternel bénéficie d'une Convention avec la Mairie donnant lieu à un partenariat avec 5 crèches ; 12 places, financées par le CD, sont donc réservées pour les enfants des femmes accueillies.

La crèche Sol En Si :

Le public est mixte même si la priorité est donnée à l'accueil des enfants concernés par le VIH ou VHC. Elle accueille 18 enfants par jour. Elle bénéficie de tout un service pluridisciplinaire en interne avec une psychologue et deux Assistantes Sociales qui travaillent avec les parents sur l'accès aux soins, aux droits, au logement et collectivement sur le soutien à la parentalité.

Cette pluridisciplinarité est présente depuis l'origine. Elle a pour but de ne pas morceler des familles déjà fragilisées par des parcours de ruptures, et leur permettre d'être accueillies et accompagnées au sein d'un même lieu.

Le projet initial s'est ouvert au fil du temps à d'autres pathologies et/ou problématiques.

Il y aurait peut-être quelque chose à mettre en place du côté d'une convention (places réservées) qui serait un réel partenariat, afin de réfléchir, travailler et accompagner le passage d'une structure à une autre.

Le Fil Rouge :

Propose des accompagnements autour de la périnatalité pour les personnes vivant avec des troubles de l'addiction (toutes addictions mais ils rencontrent essentiellement celles du tabac, du cannabis, de l'alcool, de plus en plus de la cocaïne). L'équipe est pluri-professionnelle et est composée de psychologues, infirmières, d'éducatrice.s spécialisé.e.s, de sages-femmes.

Le Fil Rouge propose des rendez-vous qui peuvent se dérouler à domicile ou dans un lieu tiers extérieur, là où les personnes préfèrent et l'idée demeure de les amener petit à petit au local. L'équipe peut accompagner les femmes lors de RDV extérieurs, notamment médicaux autour de la grossesse. Cela leur permet une amorce, ainsi les femmes accompagnées s'approprient leur suivi médical de grossesse. L'équipe du Fil Rouge soutient le parent ou futur parent et travaille la relation parent-enfant dans le temps de la grossesse et de la naissance mais également après, que l'enfant soit placé ou pas. L'équipe travaille avec des partenariats extérieurs en ce qui concerne l'hébergement.

Échanges et partage d'information :

L'essentiel des échanges a consisté à nous présenter respectivement et à développer sur les spécificités d'accueil, d'accompagnement et sur les missions des structures et services présents pour des publics concernés par la problématique.

Pour autant, ressortent :

- L'impression d'un morcellement de l'accompagnement et de la prise en charge pour ce public spécifique, particulièrement vulnérable et éloigné du droit commun, semble partagé; la psy là, l'AS ici, la PMI là etc... C'est compliqué pour les personnes les plus fragiles de « se faire balader ».

- L'idée que hors staff médico-psycho-social, il semble difficile de mettre en place un travail particulier, une vigilance autour des situations « entre deux », c'est-à-dire « un peu préoccupantes » sans être franchement alarmantes.

- L'intérêt de nous rencontrer, de connaître les missions de chacun afin de créer un réseau efficace en toute confiance et dans le respect des personnes accompagnées.

Informations diverses :

- Pour des femmes ou des couples qui rencontreraient des difficultés autour du lien parents-nourrisson et/ou des troubles psychiques de la périnatalité (crises aiguës), il existe l'**Unité parents-enfants** du Service de pédopsychiatrie du Pr Poinso, à l'Hôpital Sainte-Marguerite. ³ Le service dispose de 6 lits ainsi que d'un accueil de jour.

- **TISF** : Il peut être intéressant, dans le contexte d'arrivée d'un bébé, de s'appuyer sur le travail d'étayage que proposent les Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale : « *Dans le cadre de la famille, elle intervient pour répondre à une situation de crise momentanée. Elle est toujours présente pour une durée limitée (...). Elle exerce une fonction d'accompagnement social qui peut passer par la prise en charge des responsabilités de la vie quotidienne. Elle fait les courses, la cuisine, le ménage et entretient le linge de la personne ou de la famille. Elle s'occupe des enfants (...). Elle peut gérer le budget familial et effectuer les démarches administratives nécessaires* ». ⁴ Dans un contexte ordinaire, il est possible de bénéficier de leur accompagnement durant 3 semaines, à hauteur de 21h/semaine. Cependant, en fonction des situations, cette durée peut se prolonger. La demande se fait auprès de l'AMFD⁵. La CAF veille à ce que les TISF disposent d'une « trousse à outils » pour étayer les familles dans des moments de vulnérabilité.

³ <http://fr.ap-hm.fr/service/centre-medico-psychologique-enfant-famille-hopitaux-sud>

⁴ <https://www.cidj.com/metiers/technicien-technicienne-de-l-intervention-sociale-et-familiale>

⁵ <http://www.amfd13.org/>

- Rappel : certaines **sages-femmes en libéral** se donnent la possibilité d'un travail particulier avec les parents si la situation le nécessite, ainsi que d'un travail interprofessionnel et inter partenarial (PMI). Une sage-femme peut également faire la demande d'une **TISF**. Les modalités d'accompagnement peuvent être à domicile (VAD) ou en cabinet, et permettent d'aborder les questions liées à sexualité, l'alimentation, le sevrage, la rééducation périnéale etc. Les sages-femmes peuvent proposer des Visites à Domicile avec accouchement et également effectuer un suivi post-couches.

Par ailleurs, un suivi gynéco (si la femme est en bonne santé) peut désormais s'effectuer chez une sage-femme en libéral ou en PMI.

- La **CASA de Naissance** rappelle que si une femme a la phobie de l'institution médicale, il y a la possibilité pour une femme d'effectuer son suivi à la CASA, en lien avec la maternité (sauf Saint Joseph). Les séances périnéales y sont étendues (et entendues) jusqu'à ce que chacun.e « reprenne sa place » suite à l'arrivée du bébé.

- Où trouver les coordonnées d'une sage-femme : sur le site ameli.fr, sur le site de la **CASA**, sur le site du **Collectif des sages-femmes de Provence** (avec les précisions sur leur type d'activité).

- Concernant les **crèches Ville de Marseille** : il existe une possibilité d'accueil d'urgence d'un enfant (2 mois renouvelable 1 fois) si une situation le nécessite (hospitalisation par exemple). Un courrier doit être envoyé à la Direction Petite Enfance. Pour ce faire, il faut, au préalable, créer son dossier et une demande de place sur le site "marseille.fr" via « superminot » ou via un rendez-vous directement avec une crèche.

Par ailleurs, les enfants de parents qui ne travaillent pas, peuvent être accueillis en crèche avec un contrat de quelques jours ou en occasionnel s'il y a des places disponibles. Il faut alors envoyer un courrier de « dérogation » à la Direction Petite Enfance en précisant la raison de la demande.

- « **Bébécar** » : il existe 3 Halte-garderies Itinérantes qui accueillent des enfants de 12 mois à 4 ans afin de permettre aux parents de se libérer pour effectuer des démarches ou autres. L'inscription s'effectue comme pour les crèches sur le site marseille.fr ; "superminot" ou sur une crèche. Il faut ensuite prendre contact avec la responsable, pour voir les disponibilités, établir le dossier et définir le tarif. Il y a une participation financière et le paiement s'effectue au moyen de carnet de tickets. Carnet à acheter sur les crèches municipales (chèque ou paiement au trésor public avec la facture délivrée par la crèche). Un ticket = 1 heure de garde (Carnet de 5 tickets) ; le tarif est variable de 0.14E à 0.40 E/h. Un entretien aura lieu pour permettre une meilleure connaissance de l'enfant et de sa famille.

Perspectives et suites à donner à ce Comité de Coopération :

Ce comité de coopération a permis de mettre en lumière le besoin commun de réflexions afin de dessiner des modalités de travail en partenariat ; il appartient à chacun.e et à tout.e.s de donner suite à cette première réunion, afin de construire ensemble, de consolider et dynamiser un réseau partenarial opérationnel et adapté, pour répondre au plus près des besoins des publics concernés par les problématiques soulevées notamment lors de cette rencontre.